Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_09-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-09

SEANCE DU Mardi 03 février 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 0
Votants : 9
Date de la convocation : Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : *Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Claude MOREL.*

Absent(s) : *Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX.*

Procuration : *néant*

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2026-09

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_09-DE

OBJET : Cession de terrain au profit de la commune – Parcelle AE 234

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la demande du propriétaire, il convient de procéder à la régularisation de la cession de terrain relative à la parcelle cadastrée AE n°234, située route de Kervoal, appartenant à Monsieur Philippe CADIOU.

Il est rappelé que cette cession avait été acceptée par la commune il y a plusieurs années afin de réaliser des travaux d'élargissement de la route de Kervoal, mais qu'elle n'avait, à ce jour, fait l'objet d'aucune régularisation administrative et notariale.

La cession de ladite parcelle sera consentie à titre gracieux.
Les frais d'acte notarié afférents à cette opération seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	9
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE la régularisation de la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée AE n°234 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;

PRECISE que les frais de notaire seront supportés par la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/02/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

